

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE 1,5 M\$ SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE 2010-2014 DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Scott, le 23 février 2011. – Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, M. Laurent Lessard, le président de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, M. Maurice Sénécal, le président de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, M. Normand Côté, ainsi que plusieurs autres partenaires régionaux ont annoncé aujourd'hui la mise en œuvre de *l'Entente spécifique sur la mise en oeuvre du plan de développement agricole et agroalimentaire 2010-2014 de la région de la Chaudière-Appalaches*.

Cette annonce reconnaît les résultats positifs et les effets induits par la mise en œuvre du *Plan stratégique régional du secteur agricole et agroalimentaire 2005-2010* (PSA) qui vient tout juste de prendre fin.

Elle vise également à renforcer la dynamique et la pérennité de la filière agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches par la concertation de ses acteurs dans la mise en œuvre du *Plan de développement du secteur agricole et agroalimentaire régional de la Chaudière-Appalaches 2010-2014* (PDAR).

« Par sa participation financière, le gouvernement du Québec, de concert avec l'ensemble des acteurs de cette filière, vient réaffirmer haut et fort sa volonté de soutenir et de vitaliser le secteur agricole et agroalimentaire de la région de la Chaudière-Appalaches. Forte des réalisations et de la concertation issues du dernier Plan stratégique agricole et agroalimentaire, la région dispose aujourd'hui des ressources nécessaires afin de poursuivre sur sa lancée », a mentionné le ministre Lessard.

Cette Entente représente un investissement de plus de **1,5 M\$** et regroupe une vingtaine de partenaires signataires. Par conséquent, il s'agit, dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec, d'une des rares Entente de développement du secteur agricole et agroalimentaire qui implique l'ensemble des MRC d'un territoire. Parmi les autres partenaires signataires, outre la CRÉ, la TACA et les ministères (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), on retrouve, entre autres, l'ensemble des unions des producteurs agricoles (UPA) ainsi que Desjardins.

Pour le président de la CRÉ, M. Maurice Sénécal, l'implication de la CRÉ témoigne de la volonté politique d'accentuer le développement du secteur agricole et agroalimentaire au profit du développement de l'ensemble de la région : « Il était primordial pour la CRÉ d'appuyer la TACA et les partenaires régionaux dans la poursuite de leurs objectifs en continuité des efforts de concertation du secteur agricole et agroalimentaire entrepris par les intervenants de la région depuis 1995 ».

Par conséquent, l'Entente présente cinq objectifs, notamment :

1. La mobilisation de l'ensemble des expertises au service du développement agricole et agroalimentaire des territoires de la Chaudière-Appalaches;
2. La création d'un environnement d'affaires propice à l'émergence et à la croissance des entreprises et à l'amélioration du marché du travail;
3. L'accompagnement des entreprises dans la réalisation d'activités et de projets structurants et à retombées collectives pour le milieu, incluant le développement des ressources humaines;
4. Le renforcement de la relation de confiance entre le secteur agricole et agroalimentaire et les citoyens-consommateurs;
5. Le positionnement du secteur agroalimentaire comme un acteur important du développement de saines habitudes de vie.

Finalement, le président de la TACA, M. Normand Côté, a rappelé que le PDAR a été élaboré par les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches. À cet effet, il a indiqué : « La TACA a joué un rôle déterminant dans la coordination du PSA 2005-2010. Elle assurera donc la responsabilité de la mise en œuvre du PDAR qui s'inscrit cette fois sous le thème "Nourrir et enrichir la Chaudière-Appalaches" ».

À propos de la CRÉ

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Sources : Sylvie Fortin, conseillère en communication
Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
Tél. : 1.418.248.8488
Courriel : sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca

Stephanie Cotnoir, agente en communication
Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Tél. : (418) 691-2050

Informations : Martin Vaillancourt, conseiller en développement régional
Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
Tél. : 1.418.248.8488
Courriel : mvaillancourt@chaudiere-appalaches.qc.ca

Jean-Michel Bordron, directeur général
Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches
Téléphone: 1.418.837.9008
Courriel : jm.bordron@taca.qc.ca